# Signature du CRSD, contrat de redynamisation du site de défense

# de la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge

# Jeudi 15 mars 2012 à 15h00

La signature du contrat de redynamisation du site de défense de la base aérienne de Bretigny est une étape importante qui correspond à l'aboutissement d'une collaboration étroite entre les collectivités et les services de l'Etat sous l'égide du préfet de l'Essonne.

En 2008, après l'annonce par le Ministère de la Défense de la fermeture de la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge à l'horizon 2012, un diagnostic de territoire, des études de perspectives de développement menés dans le cadre de comités ont permis de construire avec les acteurs publiques et économiques de notre département des projets d'avenir pour les décennies à venir.

Le ministère de la défense participe à la réalisation de ces projets qui seront menés par les collectivités en contribuant à hauteur de 4 075 000€ au contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) qui est signé le 15/03/2012.
Les signataires de ce CRSD sont : l'Etat, le conseil général, la CAVO, la CCVE , le SIVU, la CCI, la commune de Bretigny sur Orge, la commune de Plessis-Pâté, la commune de Vert le Grand, la commune de Leudeville, l'Agence pour l'économie en Essonne, la chambre interdépartementale d'agriculture.

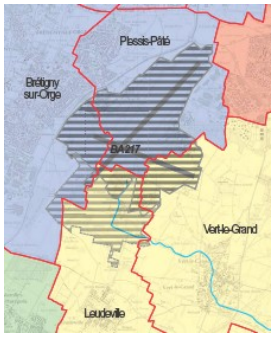


Ce site, d'une superficie totale de 750 ha environ, s'étend sur le territoire de quatre communes : le Plessis-Paté et Brétigny sur Orge dans la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, Leudeville et Vert le Grand dans la communauté de communes du Val d'Essonne. Il touche également sur sa partie nord la commune de Bondoufle dans la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne et est très proche au sud de la communauté de communes de l'Arpajonnais.

La libération de la base va permettre aux collectivités de disposer d'un foncier rare de grande taille avec des potentialités importantes car le site est proche du Grand Paris, desservi à proximité immédiate par d'importantes infrastructures de transport existantes (A6, N104, RD19) ou en projet (projet de liaison Centre Essonne du Conseil Général), par des transports collectifs (RER et lignes de bus), par un réseau ferré. Plusieurs filières dynamiques notamment de biotechnologies, d'éco-activités ainsi que des projets urbains et économiques se situent dans un environnement proche.

Cette libération est une véritable opportunité pour le territoire afin de renforcer son attractivité à l'échelle régionale, en s'appuyant sur ses potentialités dans un cadre de vie de grande qualité et attractif.

Les cessions des terrains prévus pour les collectivités locales se feront à l'euro symbolique, le Ministère de la Défense cédant les terrains dans leur état actuel.
En cas de pollution, il appartiendra au bénéficiaire de faire réaliser et prendre en charge financièrement toutes opérations nécessaires de dépollution, au sens de l'article L. 3211-1 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les collectivités locales disposeront d'un foncier d' environ 300ha sur les 750ha de la base aérienne, déduction étant faite des terrains qui resteront militaires et de ceux prévus pour l'INRA.

Les collectivités locales, principalement la Communauté d'agglomération du Val d'Orge bénéficiera de ces terrains (environ 290ha) pour permettre le développement de projets créateurs d'emplois pour compenser à la fois la perte d'environ 2000 emplois suite à la fermeture de la base, mais aussi, pour rétablir un équilibre entre emplois et actifs, sur un territoire en déficit d'emplois à l'heure actuelle.

La communauté de communes du Val d'Essonne disposera d'une dizaine d'hectares sur le territoire des anciennes casernes (situées juste à l'Ouest du site ANS) pour le développement d'une zone d'activités.

Quatre emprises resteront militaires sur la base:

- A l'Ouest, avec l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées, regroupant différents services de recherche de santé des armées sur ce site et employant environ 490 personnes à terme.
- A l'est, la "base vie" qui restera utilisée pour offrir des logements et un accueil à différentes armes et, également, pour maintenir des activités militaires stratégiques.
- Au sud Est, un site de transmission "axe Nord Sud (ANS)". Ce site est complètement autonome, de petite taille, il crée cependant des servitudes radio-électriques limitant la hauteur des bâtiments à proximité.
- Des pistes centrales, qui doivent pouvoir être utilisées dans le cas de mise en place de différents plans de sauvegarde et de secours, dont le plan "Neptune" en cas d'inondation grave de l'Ile de France (crue type 1910). En particulier, la piste est-ouest sera conservée. Cependant, les terres agricoles de cette zone resteront cultivées par l'INRA (hors période de plan de secours).

Au sud, l'INRA conservera une partie de la zone agricole qui inclut également différents bâtiments : laboratoires, bâtiments d'élevage, bureaux, pour lui permettre de développer son projet Physiopôle.

L'INRA souhaite en effet créer sur ce site un pôle de recherche et d'expérimentation sur les mammifères d'élevage. L'objectif est de soutenir le développement de recherches impliquant le recours à des mammifères d'élevage en tant que modèles animaux d'étude, de rendre accessibles ces modèles aux institutions de recherches publiques et privées et de donner une visibilité à la place de ce pôle dans la recherche européenne. Ce site abritera des bovins et des caprins.

Les projets détaillés dans le CRSD qui ont pour objectif de développer de l' activité économique sont :

- La vocation de la zone Sud Ouest soit 80 ha sur la commune de Brétigny sur Orge est de renforcer le pôle de recherche comme moteur de développement économique autour de l'IRBA et de l'INRA. Ces infrastructures de recherche constituent un levier potentiel pour le développement d'innovations technologiques et devraient permettre d'attirer des activités de recherche et technologies d'entreprises pour générer in fine des projets industriels de production et créer des emplois.
  Dans un premier temps une étude d'évaluation de potentiel de recherches et de débouchés économiques, est prévue, un aménagement des accès routiers, et une construction d'un premier immeuble.

- La zone Nord soit 160ha sur la commune de Plessis Pâté développera des projets à vocation économique de niveau régional avec en préalable des études de positionnement, étude urbaine et paysagère... et travaux de réalisation d'accès routiers pour répondre aux enjeux départementaux et régionaux.

- La surface dédiée de 10 ha située sur le territoire de la CCVE s'orientera vers la création d'une zone d'activités artisanales priorisant des activités liées aux thématiques agricoles et d'élevage avec en préalable des études d'aménagement, des travaux de déconstruction des anciennes casernes, un aménagement de la zone et des travaux de voirie.

- L'attractivité territoriale et le développement économique du foncier libéré de la base aérienne dans son ensemble feront l'objet d'études de marketing territorial, étude de déplacements...

- Un projet de lotissement agricole biologique sur 75ha de surfaces agricoles utiles soutenu par la Chambre interdépartementale d'agriculture et le conseil régional doit voir le jour.
  Environ 40 hectares de surfaces agricoles utiles seront pris au nord des pistes (sur la commune de Plessis-Pâté), 15 hectares de surfaces agricoles utiles au sud ouest (sur la commune de Brétigny-sur-Orge) et 15 ha de surfaces agricoles utiles au sud est des pistes (à côté des terrains qui resteront cultivés par l'INRA).
  Un développement durable des espaces libérés permettra de créer une trame verte agricole et viendra renforcer le réseau des pôles agricoles biologiques régionaux afin de répondre aux attentes de la société civile en termes de production locale bio.

- Le maintien d'un service médical ouvert à tous et surtout aux plus démunis sera financé pour partie par le CRSD

  La reconversion de la base impacte la désaffection du centre médical du centre d'essai en vol qui n'est plus en activité. Situé sur la commune du Plessis-Pâté, actuellement géré par l'IGESA (Institut de gestion sociale des Armées, opérateur social du ministère de la Défense) associant personnels civils et militaires, ce centre médical assurait des prestations de santé pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle du secteur, essentiellement en provenance de la commune de Brétigny-sur-Orge.
  Une collaboration étroite entre l'agence régionale de santé, les représentants du ministère de la Défense, les collectivités locales et les services de l'Etat s'est engagée pour permettre le maintien d'un centre médical sous une forme qui reste encore à définir.